

Zonage du PLUI	Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)
Prescriptions ponctuelles	
● Éléments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)	■ Activité économique
● Éléments du paysage (mare) (art L151-19 du C.U.)	■ Activité économique et commerciale
● Éléments du paysage (patrimoine bâti) (art L151-19 du C.U.)	■ Équipement
◆ Bâtiments remarquables (art L151-19 du C.U.)	■ Habitat
Prescriptions linéaires	Fond de plan
●●●● Éléments du paysage (art L151-23 du C.U.)	Réseau routier
— Linéaire commercial (art L151-16 du C.U.)	— Autoroute
..... Chemin (art L151-38 du C.U.)	— Réseau principal
Prescriptions surfaciques	— Réseau secondaire
■ Espace boisé classé (art L113-1 du C.U.)	Cours d'eau
■ Emploiment réservé (art L151-41 du C.U.)	— Permanents
■ Espaces verts d'intérêt écologique (Élément du paysage) (art L151-23 du C.U.)	 Intermittents
■ Ensemble bâti d'intérêt (art L151-19 du C.U.)	■ Limites communales
■ Jardin (art L151-23 du C.U.)	■ Limites cadastrales
■ Marge de recul de 75m autour de la D673 (loi Barrière) (art L151-18 du C.U.)	■ Bâtiments
■ Secteur avec limitation de la constructibilité ou d'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (art R151-31 du C.U.)	■ Surfaces en eau
■ Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)	
■ Zones humides (Espaces remarquables) (art L151-23 du C.U.)	
■ Secteur d'implantation des bâtiments du STECAL (art L151-13 du C.U.)	

Liste des emplacements réservés

Liste du patrimoine vernaculaires

Numéro	Libellé
1	Lavoir
10	Pont
2	Fontaine
3	Vierge
4	Croix
5	Croix
6	Lavoir
7	Tour
8	Fontaine
9	Croix

